

DÉCLARATION

Rapport Charges et Produits 2024
Conseil CNAM 06/07/2023

Juillet 2023

DÉCLARATION

FRANCE ASSOS SANTÉ - JUILLET 2023

Rapport Charges et Produits 2024

Comme chaque année, le rapport Charges et Produits présenté par la CNAM et les cartographies associées sont d'une grande qualité et permettent de mettre en perspective l'évolution de la situation sanitaire en France.

Sans grande surprise, les tendances restent les mêmes, avec les plus gros postes de dépenses de santé qui se concentrent sur la santé mentale, les cancers et les pathologies cardiovasculaires, qui amènent donc à investir sur la prévention.

D'une manière globale, France Assos Santé approuve l'approche de l'Assurance Maladie, en termes de parcours de soins pour les personnes atteintes de maladies chroniques, permettant d'analyser les points de rupture, et d'engager un ensemble d'actions coordonnées innovantes et de prévenir les épisodes d'aggravation. Sur ce volet nous soutenons les différentes propositions associées, notamment sur les dépistages précoces diabète.

Concernant **la prise en charge de l'Activité Physique Adaptée**, pour certains patients atteints de diabète et cancers, il s'agit d'une demande forte des associations, mais il sera nécessaire de mener des actions vis-à-vis des prescripteurs, et également de rendre plus visible l'offre. Nous craignons cependant que la période de 3 mois soit insuffisante pour engager réellement des personnes qui étaient très sédentaires, ou éloignées, à adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière. Nous souhaitons également aller plus loin à terme loin en élargissant cette approche pour d'autres personnes malades ou pour les plus vulnérables (personnes âgées ou ayant des déterminants défavorables à la santé) qui y verraient un bénéfice certain. Concernant la prise en charge partagée Assurance maladie obligatoire et complémentaire, **il convient de s'assurer que cela soit intégré dans le contrat responsable mais aussi dans le cadre de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).**

DÉCLARATION

FRANCE ASSOS SANTÉ - JUILLET 2023

Rapport Charges et Produits 2024

France Assos Santé soutient pleinement les différentes propositions relatives à la prévention, notamment concernant les dépistages cancers.

Nous partageons les objectifs concernant une meilleure prévention de la dégradation de la Santé mentale des jeunes, au regard des données alarmantes dans ce domaine. Sur le **dispositif MonParcoursPsy**, France Assos Santé relève de grandes difficultés pour accéder au dispositif, pour un grand nombre de personnes demandeuses, au regard de la carence de l'offre, et surtout la grande disparité sur le territoire. Nous soutenons la proposition de supprimer la condition des 3 ans d'ancienneté qui est un frein au recrutement dans la mesure où les psychologues ont déjà constitué leurs patientèles et appliquent des tarifs plus élevés hors conventionnement. Permettre l'accès au conventionnement à de jeunes diplômés pourrait sécuriser leur installation.

Sur le volet bucco-dentaire, France Assos Santé soutient pleinement l'approche préventive, et les propositions visant à annualiser le programme MT 'Dents et à inclure l'offre de prévention dans le panier 100% Santé. Nous estimons en revanche que celle-ci ne peut s'envisager en diminuant la participation de l'AMO au profit de celle de l'AMC. En effet les populations les plus éloignées des soins et les plus précarisées sont celles qui sont moins couvertes par une complémentaire, y compris par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) dont les plafonds restent très bas et le taux de recours encore trop faible, or ces personnes sont celles qui ont le plus intérêt à bénéficier de l'offre de prévention.

L'axe Prévention, aussi important soit-il, ne peut être exclusif au regard des difficultés majeures d'accès aux soins auxquelles sont confrontées les français.

DÉCLARATION

FRANCE ASSOS SANTÉ - JUILLET 2023

Rapport Charges et Produits 2024

Sur ce volet, nous constatons que **toutes les professions se sont auto-emparées de la gestion partagée des installations dans leur convention ou sont en train de de le faire, avec des résultats probants. Une profession résiste** contre toutes et tous : les médecins, qui se refusent à attaquer les inégalités territoriales d'accès aux soins. Nous estimons que nous atteignons les limites de la convention, concernant la catastrophe de la désertification médicale, et que des mécanismes législatifs sont nécessaires.

Nous voyons également un risque dans cet échec du système de la convention médicale, du fait de la radicalisation de certains syndicats, avec un lien direct avec la financiarisation de l'offre de soins primaire. Dans les années à venir, si rien n'est fait les usagers auront le choix **entre une absence d'offre et une offre financiarisée**. En refusant de s'emparer d'une gestion partagée des installations, la profession médicale crée un boulevard au développement de groupes financiers organisés pour profiter de la déshérence des usagers.

France Assos Santé se réjouit que la problématique de la financiarisation de la santé, soit appréhendée par l'Assurance maladie et soutient les propositions d'observation et d'encadrement de ces pratiques.

Sur le volet de la Santé numérique, si nous soutenons la proposition d'un **Label d'Etat** des meilleures applications santé, une vigilance sera nécessaire sur les difficultés de référencement superflues quand on voit le faible nombre d'applications référencées sur MonEspaceSanté (seulement 20 en plus d'un an) avec 150 critères déjà drastiques. Si nous souhaitons que les applications de télésurveillance soient intégrées dans MonEspaceSanté, il est nécessaire de garder suffisamment d'attractivité, sinon elles resteront volontairement en dehors.

DÉCLARATION

FRANCE ASSOS SANTÉ - JUILLET 2023

Rapport Charges et Produits 2024

Concernant **l'encadrement de la téléconsultation**, nous soutenons certaines propositions, et notamment sur la facturation des frais annexes que nous voyons pulluler, et insistons particulièrement sur la nécessité de planification concertée avec les acteurs de santé du territoire pour que l'implantation (cabines, plateformes.) réponde à des réels besoins pour renforcer l'offre. En revanche, sur **la limitation à 3 jours pour la prescription d'arrêt de travail**, nous réitérons notre demande que cela soit impérativement associé à une orientation concrète pour l'obtention d'un rendez-vous de consultation chez le médecin traitant ou un généraliste en présentiel pour un éventuel prolongement, au regard des délais d'accès existants qui peuvent aller jusqu'à 8 jours pour certains territoires.

Sur le volet des produits de santé, France Assos Santé se félicite des travaux engagés sur le **bon usage**. Les prescripteurs sont responsables de leurs prescriptions et sont à cet égard les principaux artisans des dépenses inutiles et des effets négatifs qui en découlent. Des évolutions réglementaires, un encadrement des prescriptions et/ou le contrôle des recommandations doivent être mises en œuvre tout en préservant les possibilités de prescriptions hors AMM, principalement pour les maladies rares ou en pédiatrie. Les possibilités d'ordonnances conditionnelles pour les antibiotiques doivent faire l'objet d'une communication active, des pénalités mériteraient d'être envisagées pour les prescripteurs qui n'ont pas recours aux TROD angines. Les prescripteurs sont responsables de leurs prescriptions ainsi que de la iatrogénie générée par les trop nombreux médicaments renouvelés automatiquement par les médecins généralistes sans effectuer une analyse des bénéfices et des risques afin de réduire les polymédications.

DÉCLARATION

FRANCE ASSOS SANTÉ - JUILLET 2023

Rapport Charges et Produits 2024

Concernant le recours aux biosimilaires : France Assos Santé est favorable aux mesures qui permettent de préserver les comptes de notre système solidaire d'assurance maladie tout en respectant **les droits et la sécurité** des personnes malades. Ces travaux doivent nécessairement s'inscrire dans un climat de confiance, et nous réitérons notre demande de création d'un groupe travail piloté par l'ANSM qui aurait pour objectif de préciser les médicaments biosimilaires pouvant faire l'objet d'une substitution à l'officine.

Concernant les mesures d'économies générées par les médicaments avec une ASMR 5 : il est impérativement nécessaire de distinguer les médicaments ayant obtenu un ASMR 5 par l'absence d'amélioration du service médical rendu démontré et les médicaments pour lesquels la valeur ajoutée du médicament est incertaine (des données sont attendues dans le plan de développement). L'empreinte carbone des médicaments devrait être calculé et diffusé pour plus de transparence afin de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La mesure visant à rééquilibrer le traitement en matière de prix entre les anciens et les nouveaux produits d'un même exploitant proposée par l'exécutif mais supprimée en premier lecture devrait être réenvisagée dans le prochain PLFSS.

Concernant la maîtrise des dépenses d'Indemnités journalières, France Assos Santé considère qu'il y a peu de leviers d'économies réelles. Les plus grosses dépenses sont liées aux arrêts de longue durée, et concerne donc des personnes malades, et la dynamique d'évolution s'explique quant à elle, pour une part importante, par des raisons structurelles : augmentation de la masse salariale, du SMIC, vieillissement de la population et effet du report de l'âge de la retraite à venir. Par ailleurs, une étude de l'INSERM fait état d'une part importante d'arrêts liés aux conditions de travail.

DÉCLARATION

FRANCE ASSOS SANTÉ - JUILLET 2023

Rapport Charges et Produits 2024

L'axe majeur doit donc se concentrer sur la question de l'amélioration de la qualité de vie au travail avec la prévention des risques psychosociaux mais aussi l'adaptation des conditions de travail aux travailleurs les plus fragiles.

Enfin pour **ce qui est de la question des transports**, nous regrettons la vision strictement économique, au regard des difficultés importantes remontées par les usagers en termes d'accès et de qualité. Nous émettons une vigilance sur le fait que la politique du transport partagé, ne doit pas se traduire par une dégradation de l'offre pour les personnes qui ne pourront pas, du fait de contraindications médicales, y avoir recours, ni par une dégradation de la qualité avec des temps de trajets rallongés et des retards.

Au regard de ces différents éléments, France Assos Santé soutient globalement les propositions de l'Assurance maladie et **vote favorablement** ce rapport.